



CDEN 14 février 2017

La Savoie s'est vue octroyer +1 poste. Comme « priorité au primaire », on a connu mieux. Certes, le résultat aurait pu être plus indigeste, quand on sait que notre département perd des élèves : - 483 enfants scolarisés dans les écoles publiques à la rentrée 2016, et une nouvelle baisse annoncée de - 210 élèves prévue à la rentrée 2017 (hors élèves saisonniers, entre 320 à 360 chaque année).

La dotation aurait donc pu être nulle, ou pire. Pour autant, faire une carte scolaire dans ces conditions n'est pas tenable. Le changement n'est décidément plus pour maintenant, et on attendra encore pour voir des améliorations concrètes sur le terrain en termes d'exercice du métier pour les enseignants des écoles, et d'apprentissage pour les élèves. A ce seul poste près, toute la carte scolaire 2017 est faite à moyens constants, donc forcément à flux tendus. Pas de quoi baisser les effectifs dans les classes, réhabiliter les RASED, augmenter le nombre de remplaçants, créer les postes d'ULIS nécessaires à l'accueil des élèves en situation de handicap (alors que les effectifs explosent), préserver les écoles rurales et de montagne de proximité...etc, etc.

C'est à ce moment-là qu'il est opportun de rappeler que la loi montagne II a été promulguée le 28 décembre dernier. Elle précise dans son chapitre 3, article 15, que *"la mise en œuvre de la carte scolaire permet l'identification des écoles publiques ou des réseaux d'écoles publiques qui justifient l'application de modalités spécifiques d'organisation scolaire, notamment en termes de seuils d'ouverture et de fermeture de classe, au regard de leurs caractéristiques montagnardes, de la démographie scolaire, de l'isolement, des conditions d'accès et des temps de transports scolaires"*.

Nous n'avons pas la même interprétation de « l'application de modalités spécifiques d'organisation scolaire ». Nous, nous considérons que cette loi n'a pas été prise en compte, alors qu'elle gravait dans le marbre des avancées pour nos territoires de montagne. Vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le Préfet, avec Monsieur le Président de l'AMRF 73 et Madame la Présidente de l'AMF 73, vous avez choisi de signer une convention ruralité. Cet accord prévoit sur un territoire rural donné le maintien du nombre de postes, et permettra également une dotation supplémentaire de + 5 postes. D'une durée d'environ 3 ans, il implique également que les collectivités territoriales s'engagent à concentrer les écoles. Vous avez considéré que cette convention suffisait à vous dédouaner de l'application stricto sensu de la loi Montagne.

En outre, votre choix d'appliquer au département de la Savoie une convention rurale ne sera pas sans conséquences : c'est le détricotage du maillage territorial de proximité que représentent nos écoles rurales et nos écoles de montagne, et la mise en concurrence des territoires. Même l'attribution des DETR, au moins en partie, sera soumise à la signature d'une convention. C'est choquant. Cela s'assimile à un chantage.

Nous ne cachons pas notre étonnement, et nous l'avons fait savoir, que l'AMRF Savoie soit signataire, alors qu'au niveau national, lors de son congrès de St Vincent de Boisset, l'association a pris une motion cinglante contre ces conventions. *« L'intention de l'État est aujourd'hui traduite par les Conventions dites improprement « Ruralité » qui sont le faux-nez d'une menace grave sur de nombreuses écoles rurales. Les Maires ruraux dénoncent la méthode infantilisante et cynique. Imposer une logique de concentration sur tous les territoires, sans tenir compte de ses spécificités, ne saurait être accepté. »*

C'est précisément ce que pensent de nombreux maires, y compris en Savoie. C'est pourquoi on se demande par qui ils sont représentés ?! Ainsi, pour tout ou partie des maires savoyards concernés par les 218 écoles de 1 à 3 classes, *"l'école est pour nous un service public essentiel en montagne et stratégique pour la vie de nos villages" / "La présence d'une école est plus que jamais souhaitée pour ne pas sombrer dans l'oubli, s'éteindre ou disparaître." / "nous souhaitons, entendre, en effet, pendant longtemps, encore, les cris de nos enfants exprimant leur joie de vivre dans un milieu où ils sont aimés et où ils peuvent s'épanouir."*

Vouloir regrouper les écoles à tout crin, c'est nier les efforts faits depuis des décennies par les élus des territoires de montagne pour conserver une vie là où il ne resterait plus que des loups,... et quelques « *enfants de saisonniers de PCS défavorisées* » (comme il est inscrit dans la convention Savoie).

C'est nier également qu'il n'y a pas de déficit des élèves ruraux en terme de réussite scolaire. Pour nous, au SNUipp-FSU, les études montrent que les enfants du monde rural réussissent aussi bien que les autres. De plus, une petite classe multiniveaux favorise l'autonomie des élèves, l'entraide entre pairs. Cela est confirmé par Yves ALPE, sociologue, professeur émérite à l'Université d'Aix, sur la base d'enquêtes menées entre 1999 et 2005, renouvelées en 2011, auprès d'élèves de CM2 sur six départements. Leur réussite aux tests d'évaluation à l'entrée en 6ème était meilleure que celle de leurs homologues urbains. Les écarts ne sont pas énormes mais ils montrent qu'à catégorie sociale équivalente les élèves du rural ne sont pas défavorisés par rapport aux urbains. La taille réduite des classes et des écoles contribue à ces bons résultats. Ensuite, les classes multi-âges favorisent les résultats des élèves, notamment les plus faibles et les plus jeunes. Enfin il y a des aspects qui tiennent au lien social, plus prégnant en milieu rural, entre les élèves, les parents, les enseignants et les élus.

Sur la durée du cursus scolaire, si les élèves sont dans le rural au primaire et au collège, ils ne le sont plus au lycée. Sur les cohortes observées de 1999 à 2005, l'avantage des élèves ruraux sur les urbains se conservait pendant les années de collège et ils arrivaient en 3ème sans retard.

Un autre point doit être évoqué, et pas des moindres, surtout dans notre département : la problématique des transports. Outre les risques inhérents à nos magnifiques routes de montagne, cela entraîne une fatigue accrue pour les enfants.



INSOLITE

DL 2 02 17

À La Toussuire, un car glisse et sort de la route sans dommage

» Le car assurant la navette entre La Toussuire et Le Corblier a été victime de la chaussée glissante hier en fin de journée. Il a dérapé avant de sortir de la route. Aucun passager ne se trouvait à bord. Et il n'y a pas non plus de dégât : une fois que le véhicule a été sorti de sa délicate position avec l'aide d'un engin de chantier, et après inspection, il a pu reprendre la route, comme si de rien n'était.



MOÛTIERS | Hier matin, alors que le bus se dirigeait en direction de l'UCPA de Val Thorens

DL 6 02 17

46 adolescents en vacances évacués d'un bus en feu

Hier, vers 9 h 30, une centaine de sapeurs-pompiers sont intervenus sur un feu de bus, route des Moutiers. Le moteur du car avait pris feu, à environ un kilomètre de Moutiers, alors que le chauffeur se rendait à l'UCPA de Val Thorens pour y conduire les 46 adolescents et jeunes adultes se trouvant à l'intérieur.

Le feu s'est déclaré au niveau du moteur, à l'arrière du bus. Les deux chauffeurs ont mis en sécurité l'ensemble des occupants, avant l'arrivée des secours venus de Moutiers, Bozet, Balais-Bains, la Léchère et Aime. Une grosse frappe sans graves conséquences puisque cet incendie n'a entraîné que des dégâts matériels.

La gendarmerie s'est également rendue sur place et la circulation a été interrompue durant une heure. Vers 10 h 30, l'accès à la route des Moutiers était à nouveau possible.



Le feu s'est déclaré au niveau du moteur, à l'arrière du bus. Le réflexe des deux chauffeurs a été d'évacuer l'ensemble des occupants.

Parmi ce qui nous semble être une aberration, les départements ruraux du 03, 04, 05, 07, 09, 12, 15, 16, 19, 23, 24, 32, 43, 46, 58, 64, 65 qui sont déjà concernés par ces conventions ont parfois même vu fleurir des « cités scolaires » regroupant école maternelle, élémentaire et collège ; ailleurs, la conséquence, gravissime, ce sont aussi des enfants de 3 ans qui ne sont plus scolarisés, à cause du temps de transport scolaire.

Enfin, gravissime : on lira dans la convention que « *l'ensemble des acteurs de l'éducation est amené à réfléchir et à travailler* »... sauf les enseignants et les parents ?! Quand bien même, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, vous présentez cette convention aux membres du CDEN, il ne s'agit que d'une information. L'accord est signé depuis le 31 janvier. Les instances ne sont pas consultées, il n'y a pas de discussion avec les représentants des personnels enseignants, ni avec les représentants des parents d'élèves. Le comité de pilotage qui sera institué ne prévoit pas que nous y siégeons. La « *démarche de co-construction* » stipulée ne serait-elle qu'une mascarade ?

En bref, ces conventions se traduisent par une rationalisation des moyens qui se décline le plus souvent par des fusions d'écoles ou des RPI concentrés, avec à la clef la suppression des petites structures d'une à trois classes. Elles ne tiennent pas compte de l'intérêt des élèves, des familles et des enseignant-es, du maillage territorial et introduisent une iniquité de traitement au sein d'un même territoire. Le SNUipp-FSU ne peut accepter un tel processus mené au pas de charge, sans concertation avec les premiers concernés et/ou s'accompagnant d'un chantage aux postes.

Les « bons élèves » signataires seront récompensés grâce à la dotation spéciale de 5 postes, sans qu'on sache sur quels critères exactement ces moyens seront répartis, ni qu'on soit informé de quoi que ce soit. Il faudra pourtant bien pourvoir ces postes lors du mouvement des personnels – postes qui trouveront preneurs, car même si certains secteurs sont effectivement moins attractifs, il est faux d'affirmer que « *les postes sont difficiles à pourvoir chaque année* ». Pendant ce temps là, ailleurs dans le département, les « vilains » qui auront refusé de signer continueront de voir leurs classes ou leurs écoles fermer, faute de moyens suffisants pour assurer partout sur le territoire et en toute équité, un service public d'éducation de qualité et accessible à tous. Car, en effet, comme a pu l'expliquer un inspecteur de l'Éducation Nationale à des élus, « *il ne peut y avoir de contrainte étatique mais en cas d'aléa sur les effectifs, la suppression de classe ne pourra plus être évitée* ».

Inadmissible pour le SNUipp-FSU !